



AFFECTATION POST 3ème : procédures numériques d'affectation et demande d'options spécifiques dans les lycées

publié le 28/04/2026

Chères familles de 3ème,

1. Procédure numérique d'Affectation :

Vous allez devoir sélectionner les formations choisies dans les lycées depuis les téléservices :

<https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e1s2>

Exemples :

- ▶ Mon enfant demande une 2nd GT dans son lycée de secteur : sélectionner la 2nd GT du lycée
- ▶ Mon enfant demande une 2nd GT dans son lycée de secteur et un enseignement optionnel (cf partie 2) : sélectionner la 2nd GT du lycée.
- ▶ Mon enfant demande une 2nd professionnelle ou un CAP : sélectionner la ou les formations choisies du lycée ou des lycées dans l'ordre de préférence.
- ▶ Mon enfant demande un bac spécifique (abibac, bachibac, sport étude, esabac) : sélectionner la 2nd GT section binationale /sport étude + sélectionner la 2nd GT de son lycée de secteur.
- ▶ Mon enfant demande une formation hors académie : il faut impérativement nous contacter, la procédure est spécifique.
- ▶ Mon enfant demande une formation hors académie + une 2nd GT dans son lycée de secteur : il faut impérativement nous contacter, la procédure est spécifique pour le hors académie mais il faut également saisir le lycée de secteur.

Vous avez des doutes ou des demandes particulières, veuillez nous contacter (Mme Wolff, secrétariat-élèves). Nous pouvons mettre un ordinateur à disposition et vous guider dans la saisie numérique.

Vous pouvez dès début avril consulter les offres de formation ; la saisie ne sera possible qu'à compter du 4 mai et ce jusqu'au 22 mai. Les résultats seront transmis via les téléservices le 30 juin après-midi. Vous devrez procéder à l'inscription dans le lycée d'affectation dans les délais impartis (l'information sera affichée sur votre espace parent).

2. Les demandes d'enseignement optionnel sont à déposées au secrétariat des élèves du collège avant le mardi 19 mai (date limite de traitement). Le collège se chargera de les acheminer dans les lycées après validation de la direction. Les candidatures sont examinées par les équipes des lycées. Les réponses vous seront données par les lycées lors de l'inscription définitive (le collège n'en a pas connaissance).

Pour cela :

- a. Il faut compléter le formulaire papier (disponible sur le padlet ou auprès du professeur principal), joindre les bulletins demandés, le déposer complet auprès du secrétariat-élèves dans les délais.
- b. Si l'enseignement demandé n'est pas dispensé dans le lycée de secteur, une demande de dérogation papier est nécessaire. Le formulaire est à récupérer au secrétariat-élèves et à déposer conjointement à la demande d'enseignement optionnel (19 mai). Les places en 2nd GT sont contingentées, les demandes d'enseignement optionnel par dérogation seront à la marge, en fonction des places disponibles.
- c. Les enseignements optionnels possibles sont :
 - Section européenne
 - Enseignement optionnel technologique
 - Enseignement optionnel « langues et culture de l'Antiquité »
 - Enseignement optionnel « Parcours artistique »

- Section sportive en 2de générale et technologique

PADLET DU COLLEGE <https://padlet.com/directionfromentin/orientation-p1jjoqtsc58idc4n>

MON LYCEE DE SECTEUR : <https://www.ac-poitiers.fr/les-ecoles-et-etablissements-scolaires-en-charente-maritime-121616>

PJ 1 : guide de saisie en ligne des vœux d'affectation

 [diaporama_saisie_affectation_post_3eme_2025_2026](#) (PDF de 1.1 Mo)

Nouvelle PJ

 [affectation_apres_la_classe_de_3eme_17_](#) (Powerpoint de 544.9 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.